

## Mieux protégé avec InsurancePlus

Avec une assurance annulation de voyage et une assurance casco complète voitures de location, le paquet InsurancePlus vous assure comme il se doit lorsque vous ou vos collaborateurs êtes en déplacement à l'étranger.

### Inscription à InsurancePlus pour les clients entreprises (déclaration d'adhésion)

Veuillez remplir complètement le formulaire de demande directement en ligne, l'imprimer, le signer et le retourner à: **Swisscard AECS AG, JSOK5, Case postale 227, CH-8810 Horgen.**

**X** Oui, notre société souhaite bénéficier d'InsurancePlus pour tous les titulaires de cartes sur le compte de base mentionné ci-dessous et adhérer à l'assurance InsurancePlus. L'inscription concerne la/les carte(s) de crédit suivante(s), émise(s) par Credit Suisse AG (ci-après «l'émetteur des cartes») au profit de ma société en tant que titulaire du compte de base, c'est-à-dire toutes les cartes de crédit destinées aux collaborateurs reliés à ce compte de base.

### INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

Nom de la société selon registre du commerce:	
Numéro du compte de base: (à remplir seulement par les clients existants)	
Rue/n°:	
NPA/localité: <input type="text"/>	
Pays:	

### PRESTATIONS ASSURÉES

Assurance facultative InsurancePlus «Assurance annulation de voyage et retard» ainsi que «Assurance casco complète voitures de location» au cours de voyages à l'étranger, lorsque le voyage et la location de la voiture ont été réglés en totalité avec la carte de crédit. Les sommes d'assurance s'élèvent à 5 000 CHF maximum en cas d'annulation ou d'interruption du voyage, avec une franchise de 120 CHF. L'assurance casco complète voitures de location couvre les dommages à hauteur de 80 000 CHF maximum sur les véhicules de location d'une valeur de 80 000 CHF maximum. La franchise s'élève à 400 CHF. La somme d'assurance se monte à 40 CHF par jour pour le temps de location non utilisé, à concurrence de 500 CHF; à 500 CHF pour les frais de rapatriement du véhicule de location et à 100 CHF pour les frais de serrurerie.

### REMARQUES

InsurancePlus repose sur un contrat d'assurance collectif que l'émetteur des cartes a conclu avec les compagnies d'assurance ACE Assurances (Suisse) SA et Interpartner Assistance, Bruxelles, succursale de Genève (ci-après «l'assureur»). ACE est l'assureur pour toutes les prestations d'InsurancePlus. Les cas d'assurance couverts par les prestations d'InsurancePlus sont traités par AXA Assistance Deutschland GmbH, en tant que prestataire de services d'assistance et agence de règlement des sinistres pour Interpartner Assistance.

La prime mensuelle pour InsurancePlus s'élève à 5 CHF par carte pour les MasterCard Business Gold, MasterCard Business Preferred et MasterCard Business Standard et à 3 EUR par carte pour les MasterCard Business Euro. Les primes d'assurance de chaque carte individuelle sont débitées et imputées sur la facture mensuelle, indépendamment du mode de facturation/paiement choisi (paiements centralisés ou individuels).

Les conditions d'assurance complètes peuvent être consultées sur Internet à l'adresse [www.company-cards.ch](http://www.company-cards.ch) ou commandées auprès de Swisscard AECS AG. Un extrait des conditions d'assurance est transmis à chaque nouveau titulaire de carte lors de l'envoi de cette dernière.

La couverture d'assurance d'InsurancePlus entre en vigueur après vérification de la présente déclaration d'adhésion et après son acceptation par l'assureur, à la date confirmée par Swisscard AECS AG et après utilisation de la carte de crédit concernée. La couverture d'assurance expire dans tous les cas à la fin de la relation contractuelle relative à la carte, conformément aux conditions générales de l'émetteur, ou en cas de résiliation écrite par la société ou par l'assureur. InsurancePlus peut être résiliée à tout moment par la société – mais pas par les titulaires de cartes – sans que la relation contractuelle relative à la carte existant entre la société et l'émetteur soit rompue ou que d'autres prestations d'assurance soient concernées. La résiliation est possible à tout moment et pour toutes les cartes. Elle est effective à la date confirmée par Swisscard AECS AG, généralement une semaine après réception par celle-ci de la résiliation écrite. Les primes sont débitées jusqu'à cette date.

Les demandes de prestations découlant d'InsurancePlus sont exclusivement opposables à l'assureur, conformément aux conditions générales d'assurance (CGA), mais en aucun cas à l'émetteur des cartes et/ou à Swisscard AECS AG, laquelle est chargée du traitement des affaires de cartes de crédit au nom de l'émetteur.

### DÉCLARATION DU TITULAIRE DU COMPTE DE BASE

Tous les titulaires de cartes du compte de base mentionné ci-dessus et appartenant à ma société adhèrent à InsurancePlus à la signature de la présente déclaration, conformément aux conditions générales d'assurance (CGA). Je confirme avoir lu, compris et accepté sans réserve les CGA ainsi que les dispositions en matière de protection des données et l'échange de données qui en résulte (art. 11 CGA notamment). Je m'engage à informer tous les titulaires de cartes – ainsi que toute autre personne éventuellement assurée – de l'adhésion à InsurancePlus et des prestations incluses, ainsi que des dispositions en matière de protection des données et de l'échange de données qui en résulte (art. 11 CGA notamment). Je m'engage également à informer tous les titulaires de cartes et, le cas échéant, d'autres personnes assurées, en cas de résiliation d'InsurancePlus.

Je prends note du fait et accepte que l'assureur ainsi que le tiers impliqué, dont le siège est en Suisse ou à l'étranger, apprennent qu'une relation de carte de crédit correspondante existe entre l'émetteur des cartes, ma société et les titulaires de cartes de crédit.

Je prends également note du fait que l'assureur rémunère l'émetteur des cartes pour le traitement du décompte des primes et que ces rémunérations sont comprises dans les primes d'assurance, et je l'accepte expressément. Je délie formellement l'émetteur des cartes de toute justification de ces rémunérations à mon égard et donne mon accord pour que l'émetteur des cartes les conserve. L'assureur est seul responsable en cas d'erreur, de négligence ou d'information erronée de l'émetteur des cartes ou de Swisscard AECS AG dans le cadre de l'adhésion à InsurancePlus.

### SIGNATURES

Lieu et date <b>X</b>	Signature juridiquement valable conformément au registre du commerce ou liste des personnes autorisées à signer <b>X</b>
Nom et prénom <b>X</b>	Joindre la copie d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de conduire) comportant une photo reconnaissable, une signature, le lieu et la date d'établissement.
Lieu et date <b>X</b>	Signature juridiquement valable conformément au registre du commerce ou liste des personnes autorisées à signer <b>X</b>
Nom et prénom <b>X</b>	Joindre la copie d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de conduire) comportant une photo reconnaissable, une signature, le lieu et la date d'établissement.
Lieu et date	Tampon de la société